

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION À BEAUHARNOIS

Beauharnois, le 14 décembre 2022 – Lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 13 décembre, le conseil de Ville de Beauharnois a procédé à l'adoption de son budget 2023 ainsi que de son Plan triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023-2024-2025.

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RÉALISTE

Les dépenses et les affectations projetées du budget 2023 totalisent 33 923 601 \$ soit une hausse de 17%, comparativement à l'année dernière. Cette majoration est liée notamment à une augmentation généralisée des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre, de l'électricité et des logiciels. Elle est également engendrée par la hausse des quote-parts versées à la MRC Beauharnois-Salaberry pour la gestion des services de collectes et au Service de police.

La municipalité anticipe un montant de 4 338 264 M\$ en termes d'investissements pour 2023. La machine est partie ! Parmi les projets prévus, notons la préparation de la réfection de la rue Ellice, des travaux de réfection des divers bâtiments municipaux, le raccordement des nouveaux puits pour l'approvisionnement en eau du secteur Melocheville et l'achat de véhicules, entre autres. La Ville compte recourir aux subventions gouvernementales existantes pour soutenir ses projets d'investissement ou de fonctionnement lorsque c'est possible.

« Le budget tient compte de plusieurs défis administratifs et impondérables – notamment le dépôt du nouveau rôle foncier - en contexte économique inflationniste. Toutefois, le conseil municipal a pris la décision de limiter l'impact sur les contribuables, en effectuant un exercice de priorisation budgétaire, en collaboration avec l'ensemble des services municipaux, pour ainsi limiter significativement l'augmentation du **taux foncier** au niveau résidentiel. », mentionne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

Une hausse fixe sera appliquée sur les taxes de services (fourniture de l'eau potable, tarifs sur l'épuration des eaux usées, gestion des collectes, et autres) pour un montant de 23 \$ au résidentiel. Pour ce qui est de l'impôt foncier résidentiel, tous ne sont pas égaux devant la hausse. La différence s'explique par le rôle foncier, alors que certains immeubles et certains quartiers ont pris plus de valeur que d'autres au cours des dernières années.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé le 15 septembre dernier. Les valeurs inscrites dans celui-ci correspondent aux conditions du marché en date du 1er juillet 2021.

La flambée de l'immobilier des dernières années a propulsé ces rôles d'évaluation dans de nombreuses villes, dont Beauharnois, où la valeur des immeubles a augmenté en moyenne de 38,5 % par rapport à la valeur des rôles fonciers précédents. Ainsi, la valeur totale du parc immobilier de la Ville atteint un nouveau sommet, passant de 1 765 217 200 \$ à 2 444 933 900 \$.

La Ville tient à préciser qu'une hausse du rôle d'évaluation ne signifie pas une hausse de taxes dans les mêmes proportions. Comme à chaque nouveau rôle foncier, la Ville a dû ajuster son taux de taxation à la baisse pour qu'en fin de compte, le compte de taxes des Beauharlinoises et Beauharlinois se rapproche des années précédentes. Le budget tout juste adopté se caractérise donc d'emblée par la diminution du taux de taxe foncière générale de façon à absorber cette hausse du nouveau rôle d'évaluation.

IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXES

Rappelons que les citoyens recevront leur compte de taxes municipales par la poste au début du mois de février; ils auront la possibilité de le payer en quatre versements, soit en mars, juin, septembre et novembre 2023, ou en un seul versement pour bénéficier de la remise de 1,5 %.

Bien entendu, chaque propriétaire recevra un avis relatif à la nouvelle évaluation de sa propriété en même temps que l'envoi des comptes de taxes municipales.

Pour plus d'information, les citoyens sont invités à consulter le ville.beauharnois.qc.ca/actualite/budget2023, à communiquer avec le Service des finances au 450 429-3546, poste 239 ou écrire à perception@ville.beauharnois.qc.ca.

----- 30 -----

Source :
Service des communications
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
communications@ville.beauharnois.qc.ca